

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2021/JUILLET/106	
<u>Date du conseil municipal</u> 08/07/2021	OBJET :
<u>Date de la convocation</u> 02/07/2021	SUBVENTION COMMUNALE A L'ASSOCIATION « NORDIK&CO» DE NANGIS AU TITRE DE L'ANNEE 2021
<u>Date de l'affichage</u> 02/07/2021	

L'an deux mille vingt et un, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 2 juillet 2021.

Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Fabrice HOULIER, Nathalie PIEUSSERGUES, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

Étaient absents :

- Luis-José TENTE MARQUES représenté par Catherine OUSSET
- Valérie JACKY représentée par Angélique RAPPAILLES
- Frédéric BRUNOT représenté par Fabrice HOULIER
- Michel BILLOUT représenté par Clotilde LAGOUTTE

Monsieur Armand DE MAIGRET est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt que représente l'activité des associations locales et qu'il convient d'allouer des subventions pour assurer leur bon fonctionnement,

CONSIDERANT la commission des finances du 05 juillet 2021,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (29),

ARTICLE UN :

DECIDE d'allouer, pour l'année 2021, une subvention d'un montant de 150, 00 € à l'Association Sportive « Nordik&Co » de Nangis.

ARTICLE DEUX :

DIT que la dépense sera inscrite à l'article « 6574 » du budget de l'exercice en cours, en section de fonctionnement et avec ventilation aux codifications fonctionnelles concernées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 19 juillet 2021

Le Maire,



Nolwenn LE BOUTER

Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission
en Sous-Préfecture le 19/07/2021
Et de la transmission ou notification
et publication le 19/07/2021

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20210719-2021-JUIL-106-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021